

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le **VINGT-DEUX JUIN**, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

21 Conseillers présents :

MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, PARTHENAY Frédéric, DAMBRINE Frédérique, CHABAUTY Viviane, MICHAUD Wilfried, JOZEAU Jacky CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, BERTRAND David, BONIFAIT Paul-Emmanuel, BOUJU Noémie, DERBORD William, PRIMAULT Pascal, ROUX-ROBIC Lydie, THIBAudeau Pascale, TEILLET Philippe, LANDA Monique, DUPIC Didier, MILLON Didier.

04 : Votants par procuration :

Mme CHABAUTY Régine ayant donné pouvoir à Mme CHABAUTY Viviane
Mme CHAUFournier Joëlle ayant donné pouvoir à M. BOUJU Noémie
Mme NIVEAU Nicole ayant donné pouvoir à Mme CHARRIER Maryse
Mme RENOUX Sandrine ayant donné pouvoir à M. MANCEAU Mattieu

02 : Excusés :

M. GOURDON Samuel
Mme VARLET Charlotte

M. Wilfried MICHAUD été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : le jeudi 18 juin 2026

ORDRE DU JOUR

N° délibération	Objet de la décision
	Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026
	Procès-verbal de la séance du 5 juin 2026
2026-088	Rapport des décisions prises par le Maire au titre des délégations
	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
2026-089	Règlement intérieur du Conseil municipal
2026-090	Désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF)
	FINANCES
2026-091	Attribution des subventions communales aux associations – Année 2026
2026-092	Attribution d'un fonds « Façades » 17 Rue St Jérôme
2026-093	Attribution d'un fonds « Façades » 3 Rue du Puits Olivier
	DOMAINE ET PATRIMOINE
2026-094	Lancement de la procédure de déclassement de chemins ruraux
2026-095	Protocole d'accord pour une opération foncière de la Commune avec M. Michel DOUSSIN et MARIE SURGELES
	FONCTION PUBLIQUE
2026-096	Création d'emplois permanents

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MAI 2026

- ✓ *Monsieur le Maire demande à l'assemblée de lui faire part des observations relatives au procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mai 2026*

M. MILLON sollicite M. Le Maire afin d'obtenir une réponse concernant le coût financier des travaux du parking St Thibault

M. JOZEAU lui indique que les travaux se sont élevés à 100 000 € - un bilan financier sera transmis au Conseil municipal.

- ✓ *N'ayant pas d'observation à formuler sur le procès-verbal qui a été transmis à chaque membre, le Conseil municipal approuve et arrête le procès-verbal de la séance du 21 mai 2026.*

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2026

M. Le maire indique que le procès-verbal de l'élection des délégués pour les élections sénatoriales a été transmis pour information aux membres du conseil.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS

5.5 - DEL.2026-088

Accusé-réception en préfecture et publication le 24.06.2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises par délégation et lui demande de prendre acte de cette information :

Date de signature	N°	Type de délégation	Objet	Observations
11.05.2026	2026-039	Louage de choses	Location du logement du 2 bis Place des corderies	Au 1 ^{er} juin 2026 - 400 €/mois
18.05.2026	2026-040	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	ZD 249 – ZD 364
25.05.2026	2026-041	Concession de cimetière	Concession de 15 ans Cimetière d'Airvault	N° 21 – n° du Plan 21
25.05.2026	2026-042	Concession de cimetière	Renouvellement de concession 50 ans	N°50 – N° du plan 12
03.06.2026	2026-043	Marchés publics	Salle du Vieux Garage Avenant 02 – lot 3	SAS NESSI CEUTA - 7 003.44 € HT
03.06.2026	2026-044	Marchés publics	Salle du Vieux Garage Avenant 01 – lot 5	SAS Jean Robert + 3809.80 € HT
03.06.2026	2026-045	Marchés publics	Salle du Vieux Garage Avenant 01- lot 7	SAS MASTER INDUSTRIE -914.75 € HT
03.06.2026	2026-046	Marchés publics	Salle du Vieux Garage Avenant 01 – lot 8	SAS VERGNAULT 5 858.42 € HT
03.06.2026	2026-047	Marchés publics	Salle du Vieux Garage Avenant 01 – lot 9	BUTET Tony 5 073.00 € HT
03.06.2026	2026-048	Marchés publics	Salle du Vieux Garage Avenant 01 – lot 11	GATEC 986.10 € HT

Date de signature	N°	Type de délégation	Objet	Observations
17.06.2026	2026-049	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	AD 400 - 401
17.06.2026	2026-050	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	ZD 0251
17.06.2026	2026-051	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	AE 341
17.06.2026	2026-052	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	ZC 408

Abréviations

Droit de préemption urbain : DPU Déclaration d'intention d'aliéner : DIA Mise à disposition : MAD

- ✓ *Le Conseil municipal prend acte de la présentation des décisions prises par le Maire au titre des délégations qui lui ont été consenties.*

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL 2026

5.2 - DEL.2026-089

Accusé-réception en préfecture et publication le 24.06.2026

Monsieur le Maire expose :

- *Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-8 relatif à l'adoption d'un règlement intérieur dans les communes de 1 000 habitants et plus,*
- *Vu l'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026*
- *Considérant que la commune d'Airvault comptant 3 353 habitants, est tenue d'adopter un règlement intérieur dans un délai de 6 mois suivant son installation,*
- *Considérant la nécessité de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil municipal, notamment en ce qui concerne l'organisation des séances, la tenue des débats, les droits des conseillers municipaux et les conditions d'expression des groupes,*
- *Considérant que le projet de règlement intérieur est annexé à la présente délibération :*

- ✓ **Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

- **D'approuver** le règlement intérieur du Conseil municipal tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **De préciser** que ce règlement entre en vigueur à compter de son adoption et s'appliquera pour toute la durée du mandat municipal en cours,
- **Autorise le Maire** à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

M. DUPIC sollicite Monsieur le Maire afin d'étudier la possibilité d'avancer l'horaire de début des séances du Conseil municipal.

M. le Maire émet un avis défavorable, précisant que l'horaire actuel convient à la majorité des conseillers.

- ✓ **Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte le règlement intérieur du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Monsieur le Maire expose :

Par courrier du Conseil Départemental en date du 22 avril 2026, le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection des propriétaires, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Plaine-et-Vallées, Irais, Marnes et Airvault.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 12 mai 2026, soit plus de quinze jours avant ce jour, et a été inséré dans la presse locale le 15 mai 2026.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

Titulaires :

- M. Jean-Luc GIROIRE, né le 10 novembre 1959, demeurant 17 Rue de Brelucan – 79600 Airvault
- M. Florent METREAU, né le 10 janvier 1981, demeurant 1 Rue des Tisserands – Borcq-Sur-Airvault – 79600 AIRVAULT

Suppléant : en l'absence de candidat, M. Le Maire propose :

- M. Mickael BOULLIN, né le 17 février 1987, demeurant 4 rue des 3 chênes 79600 MAISONTIERS.

Les candidats jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection, à bulletin secret, dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Vote	Nombre de suffrages
Votants	25
Bulletins blancs ou nuls	00
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue :	13

Candidats	Nombre de suffrages obtenus
M. GIROIRE Jean-Luc – Titulaire	25
M. METREAU Florent - Titulaire	25
M. BOULLIN Mickaël – suppléant	25

Compte tenu des suffrages recueillis par chacun d'eux,
M. GIROIRE Jean-Luc et M. METREAU Florent sont élus membres titulaires
Et M. BOULLIN Mickaël est élu membre suppléant.

Monsieur le Maire et les adjoints exposent :

Le Bureau municipal a étudié l'ensemble des demandes de subventions reçues des associations et propose au conseil municipal de les attribuer selon les tableaux ci-dessous. Tout élu (e) président (e) ou membre exécutif d'une association attributaire d'une subvention, ne peut pas prendre part au débat concernant l'association qu'il - elle préside.

✓ **Monsieur le Maire propose un vote par nature de subventions.**

- ✚ M. MILLON se retire de la séance afin de ne pas prendre part aux débats ni au vote de la délibération suivante
– nombre de conseillers présents ou représentés : 24

- ✚ Monsieur Frédéric PARTHENAY présente les sommes proposées pour les associations sportives

Noms des associations	Motifs	Subventions 2026	Subventions Except.26
USA FAT	Soutien pratique sportive (f°critères)	6 433.00	
<i>Dont USA FAT Hand</i>	<i>Soutien pratique sportive (f°critères)</i>	<i>1 630.00</i>	
<i>Dont USA FAT Basket</i>	<i>Soutien pratique sportive (f°critères)</i>	<i>2 375.00</i>	
<i>Dont USA FAT Tennis</i>	<i>Soutien pratique sportive (f°critères)</i>	<i>1 180.00</i>	
<i>Dont USA FAT Judo</i>	<i>Soutien pratique sportive (f°critères)</i>	<i>1 248.00</i>	
Foot Airvo-St Jouin	Soutien pratique sportive (f°critères)	3 145.00	
Ping-Pong Airvaudais	Soutien pratique sportive (f°critères) Table PP (75%)	1 272.00	750.00
UCVO	Soutien pratique sportive (f°critères) Course Gd prix d'Airvault	796.00	1 000.00
Pétanque Airvaudaise	Soutien pratique sportive (f°critères)	2 097.00	
Volt'aire	Soutien pratique sportive (f°critères)	4 320.00	
CALCI-AIRE	Soutien pratique sportive (f°critères)	805.00	
OPAL - DELTA	Soutien pratique sportive (f°critères)	85.00	
Gym Copines	Soutien pratique sportive (f°critères)	412.00	
		19 365.00	1 750.00
		21 115.00 €	

M. TEILLET souhaite connaître les critères d'attribution des subventions.

M. PARTHENAY indique que leur montant est calculé en fonction de trois éléments principaux : le nombre de licenciés, l'âge de ces derniers, ainsi que la qualité de l'encadrement mis en œuvre pour les jeunes.

M. TEILLET demande ensuite des précisions sur l'écart constaté entre la subvention allouée au club de pétanque et celle versée au club de handball.

M. DUPIC indique que c'est peut-être en raison du nombre de jeunes au sein de ces structures.

M. PARTHENAY répond que le club de pétanque compte un effectif important de jeunes, en particulier depuis l'ouverture de leur école dédiée.

M. le Maire appuie ces propos en soulignant le grand dynamisme de cette association.

- ✚ **Après en avoir délibéré, l'assemblée vote les montants des subventions 2026 aux associations sportives tels qu'ils sont présentés ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

- ✚ M. MILLON réintègre la séance
– Nombre de conseillers présents ou représentés : 25

✚ Monsieur Le Maire présente les sommes proposées pour les associations scolaires :

Noms des associations	Motifs	Subventions 2026	Subventions Except.26
Ass. Sportive Collège Voltaire	Soutien Ecole Airvaudaise	548.00	
Ass. Sportive Collège Ste Agnès	Soutien Ecole Airvaudaise	175.00	
Foyer coopératif Collège Voltaire	Soutien Ecole Airvaudaise	1 478.00	
Coopérative scolaire Ernest Pérochon	Soutien Ecole Airvaudaise	8 437.00	
Amic.Laïque Collège Voltaire	Soutien Ecole Airvaudaise	4 818.00	
Ass.Parents d'élèves Ste Agnès	Soutien Ecole Airvaudaise	7 299.00	
Coop.Scol.Corderies - Ass.USEP Cord.	Soutien Ecole Airvaudaise	1 425.00	
ALLPEEPA	Soutien Ecole Airvaudaise	1 500.00	
		25 680.00	0.00
		25 680.00 €	

M. le Maire précise que les critères d'attribution s'appuient principalement sur les effectifs scolaires. Ces derniers étant en baisse, le montant alloué par élève a été réévalué à la hausse afin de maintenir l'enveloppe globale constante et de continuer à soutenir activement les actions en faveur de la jeunesse.

- ✚ Après en avoir délibéré, l'assemblée vote les montants des subventions 2026 aux associations scolaires tels qu'ils sont présentés ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés.
- ✚ Mme CHARRIER et Mme DAMBRINE quittent la séance afin de ne pas prendre part aux débats ni au vote de la délibération suivante
– nombre de conseillers présents ou représentés : 23
- ✚ Monsieur Mattieu MANCEAU présente les sommes proposées pour les associations culturelles :

Noms des associations	Motifs	Subventions 2026	Subventions Except.26
ARC	Soutien culturel	2 200.00	
CSC Airvaudais/Val du Thouet	Convention pluriannuelle	40 000.00	
	Dont périscolaire et extrascolaire	12 000.00	
	Dont festival Musiques et danses du monde	25 000.00	
	Dont Festival Les Murs ont des Oreilles	400.00	
	Dont Animation Noël + Ciné + Relais Café + A l'Asso	600.00	
	Dont action jeunesse + CMJ + Carnaval + autres à venir	1 500.00	

	Dont actions sociales + Epicerie + Ateliers Insertion Soutien relais-café	500.00	
			250.00
Animations en Airvaudais 2A	Soutien lien culturel	585.00	
	Marché de producteurs		650.00
	Animations Avant-Noël		500.00
	Pour mémoire salon du livre 2026 versé le 5 mars 2026		2 500.00
Noms des associations	Motifs	Subventions 2026	Subventions Except.26
Chœur du Val d'Or	Soutien culturel	200.00	
Les Nuits d'Aldéarde	Soutien culturel	200.00	
	Soirées 2026		1 200.00
		43 185.00	5 100.00
		48 285.00 €	

✚ Après en avoir délibéré, l'assemblée vote les montants des subventions 2026 aux associations culturelles tels qu'ils sont présentés ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

✚ M. CHARRIER et Mme DAMBRINE réintègrent la séance
– Nombre de conseillers présents ou représentés : 25

✚ M. MANCEAU et M. TEILLET quittent la séance afin de ne pas prendre part aux débats
ni au vote de la délibération suivante
– nombre de conseillers présents ou représentés : 23

✚ Monsieur le Maire poursuit en présentant les sommes proposées aux associations créatrices de lien social :

Noms des associations	Motifs	Subventions 2026	Subventions Except.26
Airvault Accueille	Soutien lien social	85.00	
Souvenir Français	Soutien lien social + Adhésion CMJ	200.00	
Entente Borcquaise – Club du 3 ^{ème} âge	Soutien lien social	85.00	
Amicale secouristes - Protection Civile	Soutien lien social	85.00	
Loisirs Club Animation EPHAD Val D'Or	Soutien lien social	600.00	
	Fête familles		300
Foyer rural de SOULIEVRES	Soutien lien social	85.00	
Borcq en Fête	Soutien lien social	85.00	
RVO	Soutien info communales + PCS	800.00	
The Rustlers	Soutien lien social	85.00	
CIT (Club Informatique Tessonnière)	Soutien lien social	85.00	
Au Barbouilleur	Soutien lien social	85.00	
	Subvention pour la Fête de la Musique		1 415.00
Cimentiers du Poitou	Soutien lien social	85.00	
		2 365.00	1 715.00
		4 080.00 €	

M. le Maire saisit cette opportunité pour adresser ses vives félicitations à M. TEILLET ainsi qu'à l'ensemble de l'association *Les Barbouilleurs*. Il salue le franc succès de la manifestation qu'ils ont organisée le week-end dernier à l'occasion de la Fête de la musique.

✚ *Après en avoir délibéré, l'assemblée vote les montants des subventions 2026 aux associations créatrices de liens sociaux tels qu'ils sont présentés ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés*

✚ M. MANCEAU et M. TEILLET réintègrent la séance

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 25

✚ M. PARTHENAY et M. BONIFAIT se retirent de la séance pour ne pas prendre part aux débats ni au vote de la décision suivante.

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 23

✚ Monsieur le Maire présente les sommes proposées pour les associations suivantes :

Noms des associations	Motifs	Subventions 2026	Subventions Except.26
ACCA Airvault	Soutien chasse (7,5€/Ch.)	262.50	
ACCA Soulièvres	Soutien chasse (7,5€/Ch.)	142.50	
Ass. Chasseurs et prop.Tessonnière	Soutien chasse (7,5€/Ch.)	97.50	
		502.50	0.00
		502.50 €	

✚ *Après en avoir délibéré, l'assemblée vote les montants des subventions 2026 aux associations de chasse tels qu'ils sont présentés ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés*

✚ M. PARTHENAY et M. BONIFAIT réintègrent la séance

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 25

✚ Monsieur le Maire présente les sommes proposées pour les associations extérieures :

Noms des associations	Motifs	Subventions 2026	Subventions Except.26
Banque Alimentaire des Deux-Sèvres	Soutien humanitaire	300.00	
FNATH	Soutien caractère social	85.00	
Richesse et Prot.Pat.Airv./St Loup	Soutien démarches administratives	85.00	
		470.00	0.00
		470.00 €	

✚ *Après en avoir délibéré, l'assemblée vote les montants des subventions 2026 aux associations extérieures tels qu'ils sont présentés ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés*

✓ **M. Le Maire récapitule l'ensemble des subventions proposées :**

Associations		Subventions 2026	Subventions Except.26
	Associations sportives	19 365.00	1 750.00
	Associations scolaires	25 680.00	0.00
	Associations culturelles	43 185.00	5 100.00
	Associations créatrices de liens sociaux	2 365.00	1 715.00
	Autres associations airvaudaises	502.50	0.00
	Associations extérieures	470.00	0.00
		91 567.50	8 565.00
		100 132.50 €	

M. TEILLET demande quel pourcentage les subventions aux associations représentent dans le budget global de la Commune ?

M. le Maire précise que l'enveloppe dédiée s'élève à environ 2 % du budget communal global. Il souligne que cette enveloppe allouée au soutien du tissu associatif d'Airvault est significative.

Mme CHARRIER souligne qu'en plus de cette aide financière, la Commune apporte un soutien technique essentiel lors des différentes animations, tout en mettant à disposition des salles et des équipements municipaux à des tarifs préférentiels.

M. le Maire précise qu'en cumulant les subventions et ces avantages en nature, l'effort global en faveur des associations représente entre 4 % et 5 % du budget municipal.

ATTRIBUTION D'UN FONDS « FAÇADES » - 17 RUE ST JEROME - AIRVAULT

7.5 - DEL.2026-092

Accusé-réception en préfecture et publication le 24.06.2026

Monsieur le Maire expose :

Par délibération DEL 18 02 05 007 en date du 5 février 2018, modifiée par délibération 2019-993 du 3 juillet 2019 et par délibération 2021-004 du 19 janvier 2021, le Conseil municipal d'Airvault a instauré une aide communale pour la restauration des façades des bâtiments situés dans le périmètre du SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables). Il en a fixé les conditions d'attribution et le montant qui est arrêté à 25 % du montant des travaux dans la limite de 2 000€.

- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 18 02 05 007 du 5 février 2018 instaurant le « plan Façades » et validant son règlement,
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 2021-004 du 19 janvier 2021 étendant le périmètre de ce plan à l'ensemble de la zone SPR,
- Vu la demande déposée le 7 mai 2026 par Mme Marie-Claude PAIN pour des travaux de remplacement de menuiseries sur l'immeuble bâti situé 17 Rue St Jérôme à Airvault pour des travaux estimés à 11 864.36 €.

- ✓ Considérant que cette demande entre dans le champ d'application des aides au titre du fonds façades institué par la commune d'Airvault,

✓ **Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :**

- **D'allouer une subvention** de 2 000.00 € à Mme Marie-Claude PAIN, pour soutenir son projet de remplacement de menuiseries de l'immeuble situé 17 Rue St Jérôme à Airvault.



- **De rappeler l'article 10 du règlement**, à savoir :
 - Le paiement de la subvention interviendra après la réalisation des travaux, sur présentation des factures acquittées, après constat de la conformité des travaux avec l'autorisation d'urbanisme.
 - La subvention sera recalculée à la baisse, si les factures sont d'un montant inférieur aux devis. Elle ne pourra pas l'être à la hausse, si les factures sont supérieures aux devis présentés.
 - Le paiement se fera par mandat administratif, en une seule fois, **sous réserve de l'inscription et de la disponibilité des crédits budgétaires.**
- **De donner délégation à Monsieur Le Maire ou son représentant pour signer** tous les documents se rapportant à la présente délibération.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la subvention « Fonds Façades » telle qu'elle est présentée ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

ATTRIBUTION D'UN FONDS « FAÇADES » - 3 RUE DU Puits OLIVIER - AIRVAULT

7.5 - DEL.2026-093

Accusé-réception en préfecture et publication le 24.06.2026

Monsieur le Maire expose :

Par délibération DEL 18 02 05 007 en date du 5 février 2018, modifiée par délibération 2019-993 du 3 juillet 2019 et par délibération 2021-004 du 19 janvier 2021, le Conseil municipal d'Airvault a instauré une aide communale pour la restauration des façades des bâtiments situés dans le périmètre du SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables). Il en a fixé les conditions d'attribution et le montant qui est arrêté à 25 % du montant des travaux dans la limite de 2 000€.

- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 18 02 05 007 du 5 février 2018 instaurant le « plan Façades » et validant son règlement,
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 2021-004 du 19 janvier 2021 étendant le périmètre de ce plan à l'ensemble de la zone SPR,
- Vu la demande déposée le 8 juin 2026 par M. Jean-Baptiste RONDARD pour des travaux de zinguerie sur l'immeuble bâti situé 3 Rue du Puits Olivier à Airvault pour des travaux estimés à 3 058.00 €.

✓ *Considérant que cette demande entre dans le champ d'application des aides au titre du fonds façades institué par la commune d'Airvault,*

✓ **Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :**

- **D'allouer une subvention** de 764.50 € à M. Jean-Baptiste RONDARD, pour soutenir son projet de remplacement de zinguerie de l'immeuble situé 3 Rue du Puits Olivier à Airvault.



- **De rappeler l'article 10 du règlement**, à savoir :
 - Le paiement de la subvention interviendra après la réalisation des travaux, sur présentation des factures acquittées, après constat de la conformité des travaux avec l'autorisation d'urbanisme.
 - La subvention sera recalculée à la baisse, si les factures sont d'un montant inférieur aux devis. Elle ne pourra pas l'être à la hausse, si les factures sont supérieures aux devis présentés.
 - Le paiement se fera par mandat administratif, en une seule fois, **sous réserve de l'inscription et de la disponibilité des crédits budgétaires.**
 - **De donner délégation à Monsieur Le Maire ou son représentant pour signer** tous les documents se rapportant à la présente délibération.
- ✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la subvention « Fonds Façades » telle qu'elle est présentée ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés*

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DESAFFECTATION ET DE DECLASSEMENT DE CHEMINS RURAUX D'AIRVAULT EN VUE DE LEUR ALIENATION.

- CHEMIN RURAL DE LA PERLEE
- CHEMIN RURAL DES BOIS DE LA PERLEE

3.5 - DEL.2026-094

Accusé-réception en préfecture et publication le 24.06.2026

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux (comprenant des bassins de stockage) par l'entreprise MARIE SURGELÉS, l'emprise de deux chemins ruraux s'avère nécessaire pour l'implantation des installations et le passage d'une canalisation.

Sont concernés :

- Le chemin rural dit « de la Perlée »
- Le chemin rural dit « des Bois de la Perlée »

Ces deux chemins ruraux, situés dans la section cadastrale AH (aux abords des propriétés de l'entreprise MARIE SURGELÉS et de M. Michel DOUSSIN), apparaissent sur le plan cadastral mais n'ont plus d'existence physique sur le terrain.

Ils sont aujourd'hui sans usage et dépourvus d'affectation publique.

Afin de régulariser la situation et de permettre la cession de ces emprises, il convient d'engager une procédure d'aliénation. Conformément à la réglementation, cette démarche requiert l'ouverture préalable d'une **enquête publique**. Celle-ci visera à constater la désaffectation des chemins, à prononcer leur déclassement, puis leur intégration dans le domaine privé de la Commune d'Airvault en vue de leur vente.

À l'issue de cette enquête, le Conseil municipal sera appelé à se prononcer définitivement sur le déclassement et l'aliénation de ces parcelles.

Le plan de situation est annexé au présent document.

✓ *Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-21,*

✓ **Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

- **D'approuver le lancement d'une enquête publique**, relative à la désaffectation et au déclassement des chemins ruraux suivants en vue de leur aliénation :
 - Le chemin rural dit « de la Perlée »
 - Le chemin rural dit « des Bois de la Perlée »
- **D'autoriser le Maire à mettre en place la procédure** correspondante,
- **De charger le Maire de prendre un arrêté nommant un commissaire enquêteur** et en précisant les dates de l'enquête publique,
- **D'autoriser le Maire à faire procéder à l'arpentage** de ces terrains et à en demander l'estimation au service du Domaine,
- **D'autoriser le Maire à signer** toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés*

PROTOCOLE D'ACCORD POUR UNE OPERATION FONCIERE ENTRE LA COMMUNE, M. MICHEL DOUSSIN ET MARIE SURGELES

3.5 - DEL.2026-094

Accusé-réception en préfecture et publication le 24.06.2026

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux (comprenant des bassins de stockage) par l'entreprise MARIE SURGELÉS, l'emprise de deux chemins ruraux s'avère nécessaire pour l'implantation des installations et le passage d'une canalisation.

Sont concernés :

- Le chemin rural dit « de la Perlée »
- Le chemin rural dit « des bois de la Perlée »

À l'issue d'une négociation conjointe entre la Commune, l'entreprise MARIE SURGELÉS et M. Michel DOUSSIN, il est envisagé de procéder à un échange de chemins ruraux et de terrains selon les modalités suivantes :

- **Cession par la commune** : Aliénation au profit de M. Michel DOUSSIN du chemin des bois de la Perlée ainsi que d'une section du chemin rural de la Perlée. (À l'issue de la procédure de déclassement du domaine public),
- **Contrepartie (Cession à la commune)** : M. DOUSSIN s'engage à céder à la commune l'assiette foncière nécessaire à la création d'un nouveau chemin rural. Cet aménagement permettra de garantir le désenclavement des parcelles cadastrées AH 33, AH 32, AH 30, AH 29 et AH 28,
- **Une convention de servitudes est consentie par M. DOUSSIN** au bénéfice de MARIE SURGELES pour le passage d'une canalisation sur son terrain.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération 2026-093 le Conseil municipal a autorisé le lancement de la procédure de désaffectation et de déclassement des deux chemins ruraux.

✓ **Monsieur le Maire demande à l'assemblée :**

- **D'approuver le projet d'échange** sans soulte, présenté ci-dessus avec M. Michel DOUSSIN
- **Dit que les frais à engager pour cette opération** seront pris en charge par l'entreprise MARIE SURGELES.
- **De l'autoriser à signer le protocole d'accord** relatif à cet échange dont la rédaction a été confiée à Maître Eric PERRINAUD, notaire à Saint-Jean de Thouars.

M. le Maire précise que ce projet porté par l'entreprise Marie Surgelés, devrait aboutir d'ici deux à trois ans.

M. DERBORD interroge la municipalité sur le rôle et le fonctionnement des lagunes prévues.

M. le Maire lui explique qu'il s'agit de la construction d'une station d'épuration destinée à traiter les eaux usées de l'entreprise avant leur restitution dans le Thouet. Plus spécifiquement, deux lagunes d'une capacité de 25 000 m³ chacune, permettront de stocker et de limiter le rejet de ces eaux durant la période estivale, ces derniers faisant l'objet d'une réglementation stricte en saison sèche.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

4.1 - DEL.2026-095

Accusé-réception en préfecture et publication le 24.06.2026

- ✚ **M. MILLON** se retire de la séance afin de ne pas prendre part aux débats ni au vote de la délibération suivante
– nombre de conseillers présents ou représentés : 24

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité

Pour tenir compte de l'évolution des carrières et dans le cadre d'avancements de grade pour l'année 2026, M. Le Maire indique qu'il est nécessaire de créer trois emplois permanents.

Par ailleurs, dans le cadre du recrutement d'un policier municipal, il convient également de créer un emploi permanent de chef de service police municipale.

✓ **Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :**

- **De créer**, à compter du 1^{er} novembre 2026, les emplois permanents suivants :

Grade	Temps hebdo	Nbre de poste à créer	Service	Date de prise de poste
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	32 h 10	1	Service technique /service scolaire	01/11/2026
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	20 h 00	1	Service technique /service scolaire	01/11/2026
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	35 h 00	1	Service patrimoine	01/11/2026

Les suppressions des postes actuels des agents seront présentées au prochain comité social territorial.

- **De créer**, à compter du 1^{er} septembre 2026, l'emploi permanent suivant :

Grade	Temps hebdo	Nbre de poste à créer	Service	Date de prise de poste
Chef de service de police municipale	35 h 00	1	Police municipale	01/09/2026

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

- **D'autoriser le Maire à engager** les démarches nécessaires liées à cette décision et de mettre à jour le tableau des effectifs.

M. le Maire annonce que le nouveau policier municipal prendra officiellement ses fonctions le 2 octobre prochain.

M. DUPIC interroge l'assemblée sur l'intitulé exact du grade de cet agent, à savoir : *Chef de service de police municipale*.

M. le Maire convient que cette dénomination peut paraître disproportionnée au regard de la taille du service d'Airvault. Il rappelle toutefois que les collectivités territoriales sont tenues de respecter scrupuleusement la grille des rémunérations et les statuts réglementaires de la Fonction publique.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

M. Le Maire lève la séance à 20 heures 50

M. Wilfried MICHAUD
Secrétaire de séance,



M. Olivier FOUILLET
Maire d'Airvault,

